

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 mai à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 28 avril 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Éric CUSEY, Virginie FAVIER,
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 9
Votants : 13
(dont 4 mandats)

Absents excusés : Fabienne POUZET qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON
Sylvie MOREAU qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER

Absents : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Pierre ABRIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 12 mai 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

VENTE DE BACS À PLANTES AUPRÈS DE LA COMMUNE DE FRANÇOIS (délibération n° 2025-05-09)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de commune de François d'acquérir les bacs à plantes de la
commune d'Azay-le-Brûlé, suivants :

- Les deux bacs à plantes acquis en 2003, inscrits à l'inventaire n° 617 pour
2 030,52 €, totalement amortis,
- Les deux bacs à plantes acquis en 2005, inscrits à l'inventaire n° 712 pour
2 143,23 €, totalement amortis.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de vendre à la commune de
François :

- Les deux bacs à plantes acquis en 2003, inscrits à l'inventaire n° 617 pour
2 030,52 €, totalement amortis, et fixe le prix de vente à 250 € les deux bacs,
- Les deux bacs à plantes acquis en 2005, inscrits à l'inventaire n° 712 pour
2 143,23 €, totalement amortis, et fixe le prix de vente à 250 € les deux bacs.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Pierre ABRIAT